



ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

MARDI 13 DÉCEMBRE 2022 DE 09H30 À 16H30

À L'HÔTEL DE RÉGION DE TOULOUSE
Espace Charles De Gaulle

« AVIS SUR LE BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE »

Un budget qui préserve l'investissement

Rapporteur : Jean-Marc VIGUIER

Avis adopté le 13 décembre 2022

Suffrages exprimés 150, Pour 102, Contre -, Abstention 48, Ne prend pas part au vote -

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dans le cycle budgétaire de fin d'année, après le débat sur les Orientations budgétaires, le CESER est maintenant consulté pour Avis sur le Budget primitif 2023 de la Région Occitanie qui représente 3,628 milliards d'euros. Il sera voté lors de la séance plénière du Conseil régional du 15 décembre 2022. Le contexte international et national est toujours extrêmement instable et incertain, voire menaçant à certains égards, en cette fin d'année caractérisée par une forte inflation.

Au regard de la flambée du prix de l'énergie en France et en Europe, le risque de délocalisation des entreprises vers des zones géographiques plus attractives de ce point de vue est réel. C'est ainsi la stratégie de relocalisation et de réindustrialisation, affichée en France depuis la crise sanitaire, mais aussi en Occitanie, qui risque d'en pâtir, avec des répercussions négatives sur l'emploi.

Les répercussions de l'inflation sur le budget régional ne sont pas neutres : surcoût de l'énergie dans les lycées, dans les transports ferroviaires et routiers, mais aussi surcoût des matières premières qui pèse sur les travaux publics. Dans ce contexte très instable, les grands équilibres, économiques, sociaux, environnementaux, géopolitiques sont soumis à des facteurs exogènes sur lesquels la collectivité a peu de prise. Elle subit donc une situation extrêmement contraignante tout en devant par ailleurs assurer la mise en œuvre de la politique qu'elle s'est engagée à conduire. Rappelons que la région Occitanie est l'une des plus dynamiques de France métropolitaine en termes de croissance démographique, principalement alimentée par les nouveaux arrivants (solde migratoire). Cette croissance ininterrompue depuis plusieurs décennies induit des besoins considérables, notamment en infrastructures. En témoigne le volume financier, 6,4 milliards d'euros, du Contrat de Plan État Région signé le 1er décembre 2022 à Albi.

Le CESER a abordé ce cycle budgétaire pleinement conscient du contexte actuel, de son caractère inédit et de l'extrême complexité des arbitrages et du pilotage à opérer compte tenu de l'ensemble des contraintes à prendre en compte dans tous les secteurs.

Le BP 2023 tient sur trois piliers, « Éducation », « Souveraineté économique », « Transition écologique ». Sur le plan financier, le Budget primitif à l'instar des Orientations budgétaires est précautionneux, ce qui rassure dans le contexte incertain actuel, et la stratégie financière apparaît sécurisée. C'est donc un Budget primitif plutôt clairvoyant, comme en témoigne la mise à l'abri de la hausse des taux d'intérêt, et piloté de « sang-froid » dans le contexte inflationniste de l'année 2022, qui a été présenté.

Ce budget se caractérise également par quelques nouveautés, dont la recherche affirmée de souveraineté (industrielle, énergétique, alimentaire et des savoirs) et le recours à des avances remboursables, ciblées sur des projets économiques potentiellement générateurs de revenus à terme et sur lesquels le Conseil régional considère légitime de bénéficier d'un « retour sur investissement ». Pour autant, ces avances ne concernent pas tous les porteurs de projet, notamment ceux qui remplissent une mission d'intérêt général (logement social, hôpital, crèche, etc.).

Les demandes exprimées dans l'Avis du CESER sur les OB 2023 ont été partiellement entendues. Ainsi, le besoin de mise en visibilité des priorités politiques est pour partie comblé. Il reste au Conseil régional à donner des gages de sa volonté d'associer le CESER à sa politique d'évaluation, à l'instar de ce qui a été initié en 2022 dans le cadre de l'évaluation de l'un des dix plans du Pacte vert, dans d'autres secteurs. À cet égard, le CESER réitère sa demande d'initier une analyse du budget par le genre afin de lutter contre les inégalités femme-homme. Enfin, le CESER réitère sa proposition d'activer la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) pour favoriser une action concertée et coordonner des différents niveaux de collectivités et de l'État, ou encore de la société civile.